

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 27.06.2016

V - 2

Révision: 27.06.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** CARSYSTEM UNIFLEX-MS - Beige
 - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées non déterminé**
 - **Emploi de la substance / de la préparation :** Agent d'étanchéité
 - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/Fournisseur :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

INRS/CRIPER, Tel.: 31 45 42 59 59
<http://www.centres-antipoison.net>

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
 - **2.2 Éléments d'étiquetage :**
 - **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :** néant
 - **Pictogrammes de danger :** néant
 - **Mention d'avertissement :** néant
 - **Mentions de danger :** néant
 - **Indications complémentaires:**
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2016

V - 2

Révision: 27.06.2016

Nom du produit: CARSYSTEM UNIFLEX-MS - Beige

- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 90622-57-4 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39	Hydrocarbures, C11-C12-Isoalcano, <2% d'aromatiques Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	10-<20%
CAS: 198028-14-7 907-495-0 Reg.nr.: 01-2119545465-35	Reaction mass of Octadecanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxodecyl)amino]ethyl]- and N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide) and Decanamide, N,N'-1,2-ethanediylbis-Aquatic Chronic 3, H412	1,0-<3,0%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**

- **Remarques générales:**

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **EN CAS D'INHALATION :**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :**

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- **EN CAS D'INGESTION :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction :**

- **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2016

V - 2

Révision: 27.06.2016

Nom du produit: **CARSYSTEM UNIFLEX-MS - Beige**

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
Equipement spécial de sécurité:
Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne pas inhale les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Ne conserver que dans le fût d'origine. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Protéger contre le gel.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2016

V - 2

Révision: 27.06.2016

Nom du produit: **CARSYSTEM UNIFLEX-MS - Beige****RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle :

- Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail.

- DNEL :

90622-57-4 Hydrocarbures, C11-C12-Isoalcane, <2% d'aromatiques

Oral	Long-term exposure - systemic effects	300 mg/kg bw/day (worker)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	300 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	900 mg/m ³ (worker)

- 8.2 Contrôles de l'exposition :

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas inhale les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2

DIN EN 14387

DIN EN 141

- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants :

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,8 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2016

V - 2

Révision: 27.06.2016

Nom du produit: **CARSYSTEM UNIFLEX-MS - Beige**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins > 240 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 5).

Pour des utilisations spéciales, il est conseillé de vérifier, avec le fabricant, la résistance aux produits chimiques des gants de protection, cités ci-dessus.

• Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

• Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
• Indications générales	
• Aspect:	
Forme:	Pâteuse
Couleur:	Divers, selon l'enrage
Odeur:	Genre benzène
• Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
• Point d'éclair	Non applicable.
• Température d'inflammation:	> 200 °C
• Danger d'explosion:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
• Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,4 Vol %
Supérieure:	7,0 Vol %
• Pression de vapeur à 20 °C:	< 100 hPa
• Densité à 20 °C:	1,36 g/cm ³
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
• Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non déterminé
• Viscosité:	
Dynamique:	non déterminé
Cinétique:	non déterminé
• 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.2 Stabilité chimique : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2016

V - 2

Révision: 27.06.2016

Nom du produit: CARSYSTEM UNIFLEX-MS - Beige

• 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Réactions aux acides.

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

Un contact avec l'eau provoque la libération de gaz combustibles.

• 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Gaz nitreux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

• 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

• Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Effet primaire d'irritation:

• Corrosion cutanée/irritation cutanée : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

• Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité subaiguë à chronique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

• Effets CMR (cancérogène, mutagène et毒ique pour la reproduction) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Cancérogénicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité pour la reproduction :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité :

• Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Comportement dans les compartiments de l'environnement:

• 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Autres indications écologiques:

• Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2016

V - 2

Révision: 27.06.2016

Nom du produit: CARSYSTEM UNIFLEX-MS - Beige

- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandations :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Code déchet:**

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

- **Catalogue européen des déchets :**

08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 04 11*	boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandations :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA**

- **Classe** néant

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II**

- **de la convention Marpol et au recueil IBC** *Non applicable.*

- **Indications complémentaires de transport:**

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.06.2016

V - 2

Révision: 27.06.2016

Nom du produit: **CARSYSTEM UNIFLEX-MS - Beige**

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Réglementation européenne**
- **Directive 2004/42/EC 2004/42/IIB (c) (540) <190**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.**
- **Prescriptions nationales:**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

SVHC: Substances of Very High Concern

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

- * Données modifiées par rapport à la version précédente